

L'hôtellerie de plein air classée :

l'offre en 2003

Marie-Anne LE GARREC

Direction du Tourisme

Bureau des études, des statistiques et des comptes économiques

Sommaire

Introduction **3**

L'offre en 2003 **4**

Plus de 8 200 terrains pour 924 000 emplacements	4
De plus en plus d'emplacements loués à l'année	5
Principales caractéristiques du parc	7
Forte concentration dans les régions et les départements littoraux	7
Près de la moitié des emplacements en bord de mer	9
De plus en plus de campings privés	9
Répartition par catégorie	9

Introduction

L'offre de l'hôtellerie de plein air au 30/09/2003

L'hôtellerie de plein air comprend environ 8 300 terrains de camping classés, représentant 924 000 emplacements ; le parc est quasi-stable par rapport à 2002.

Le nombre d'emplacements loués à l'année progresse de 2,6% par rapport à 2002, au détriment du nombre des emplacements de passage ; les emplacements loués à l'année représentent aujourd'hui 18% du parc.

Les zones littorales concentrent près de la moitié du parc des campings classés (48% des emplacements).

On assiste à une augmentation du nombre des campings privés, ainsi qu'à une progression des campings « haut de gamme » : les campings 3* et 4* offrent 53% des emplacements en 2003.

Parc au 30/09/2003

	1*	2*	3*	4*	Total
Terrains	1 345	3 941	2 302	701	8 289
Emplacements	78 294	353 151	323 514	169 419	924 378

Source : Insee, Direction du Tourisme

L'offre en 2003

Plus de 8 200 terrains pour 924 000 emplacements

Au 30 septembre 2003, l'hôtellerie de plein air française compte **8 289 terrains classés pour 924 378 emplacements** (tableau 1). Avec près de 2,8 millions de lits (un emplacement équivaut à 3 lits), l'hôtellerie de plein air regroupe environ 53 % de la capacité d'accueil en hébergement marchand, soit 16 % de l'offre touristique totale (hébergement non marchand compris). Ces chiffres ne prennent pas en compte les aires naturelles, le camping à la ferme ...

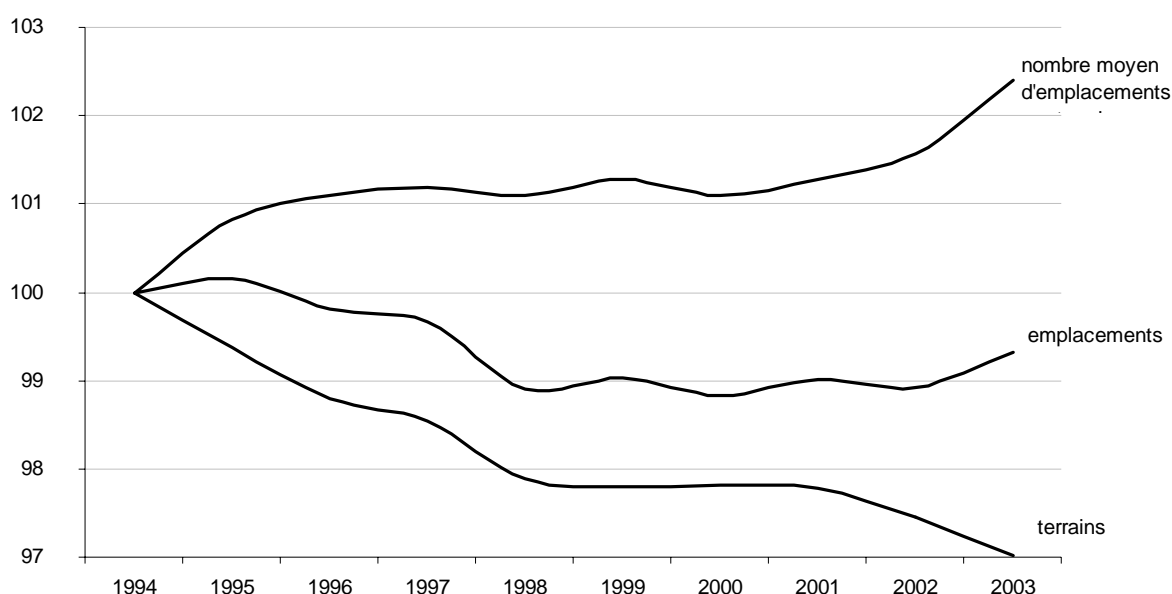
Tableau 1 : Parc de l'hôtellerie de plein air

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Terrains	8 544	8 490	8 441	8 420	8 363	8 356	8 357	8 354	8 327	8 289
Emplacements totaux	930 719	932 125	929 002	927 514	920 471	921 682	919 847	921 488	920 599	924 378
Nombre moyen d'emplacements par terrain	108,9	109,8	110,1	110,2	110,1	110,3	110,1	110,3	110,6	111,5

Source : Insee, Direction du Tourisme

Depuis une dizaine d'années, le parc évolue très légèrement à la baisse (graphique 1). Entre 1994 et 2003, le nombre de terrains de campings a diminué de 3 % et le nombre d'emplacements de moins de 1 %. Tout comme dans l'hôtellerie, la tendance est donc à une augmentation de la capacité moyenne par établissement : cette dernière (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de 2,4 % en dix ans.

Graphique 1 : Évolution du parc de l'hôtellerie de plein air (base 100 en 1994)

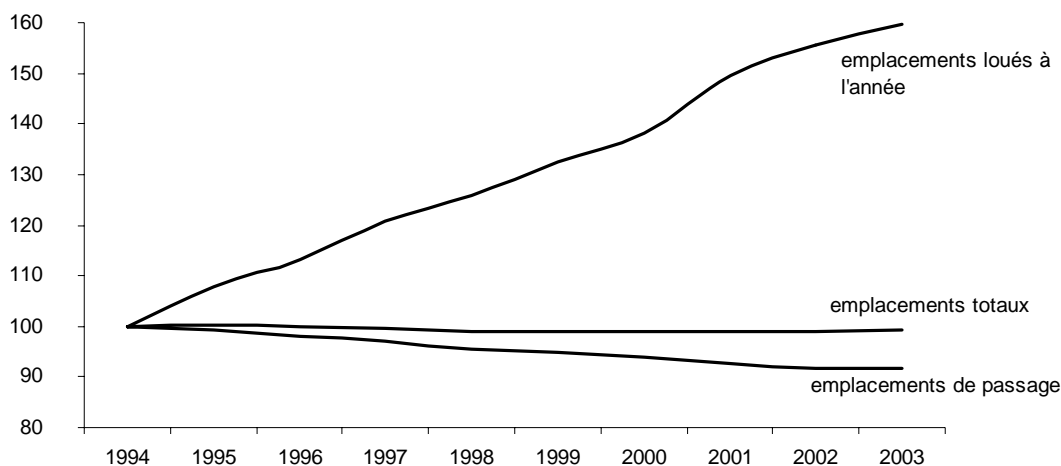


Source : Insee, Direction du Tourisme

De plus en plus d'emplacements loués à l'année

Le nombre d'emplacements de passage est en diminution régulière depuis une dizaine d'années (graphique 2) et l'évolution entre 2002 et 2003 confirme cette tendance (tableau 2). La relative stabilité de l'offre en hôtellerie de plein air est due au fort développement des emplacements « résidentiels » (ou loués à l'année) depuis une dizaine d'années, même si leur poids reste encore très minoritaire en moyenne (18 % des emplacements en 2003).

Graphique 2 : Évolution du nombre d'emplacements, base 100 en 1994



Source : Insee, Direction du Tourisme

Le nombre d'emplacements loués à l'année augmente de 2,6 % cette année (après + 4,2 % l'année dernière). Au final, l'offre globale de l'hôtellerie de plein air française est quasi-stable cette année (+ 0,4 % en emplacements), tout comme l'année dernière (- 0,1 %).

Tableau 2 : Composition du parc

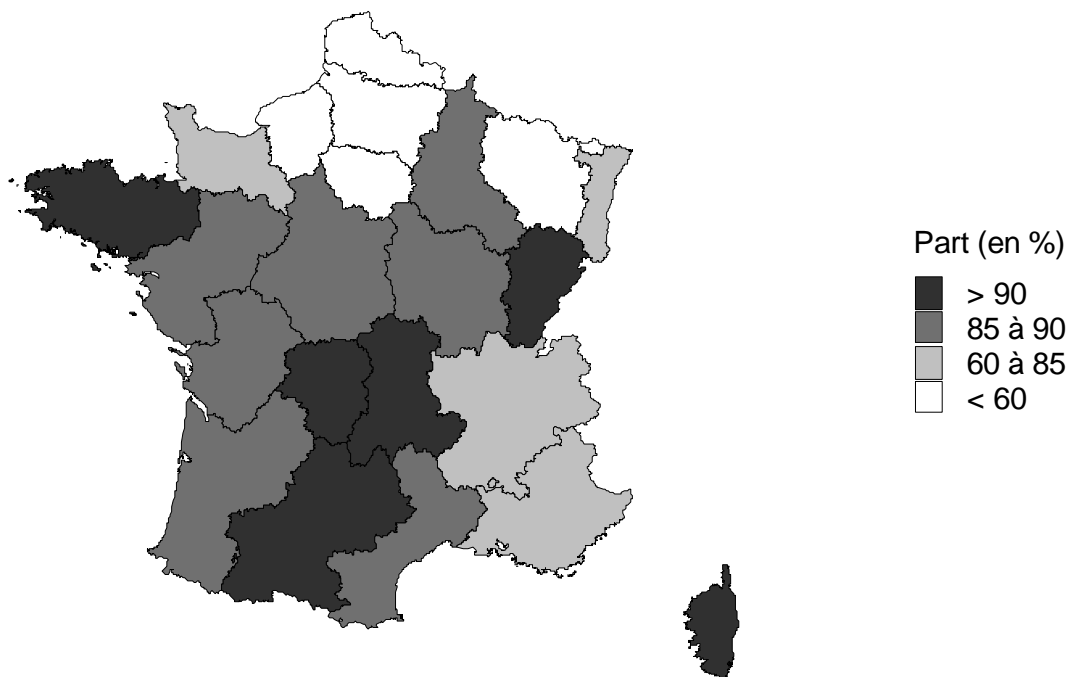
Parc 2003	Terrains	Emplacements de passage	Emplacements loués à l'année	Emplacements totaux
Location de passage	7 926	756 968	141 766	898 734
Location à l'année	363	0	25 644	25 644
Total	8 289	756 968	167 410	924 378

Evolution 2002/2001	Terrains	Emplacements de passage	Emplacements loués à l'année	Emplacements totaux
Location de passage	- 0,6 %	- 0,1 %	+ 2,6 %	+ 0,4%
Location à l'année	+ 2,3 %		+ 2,4 %	+ 2,4%
Total	- 0,5 %	- 0,1 %	+ 2,6 %	+ 0,4%

Source : Insee, Direction du Tourisme

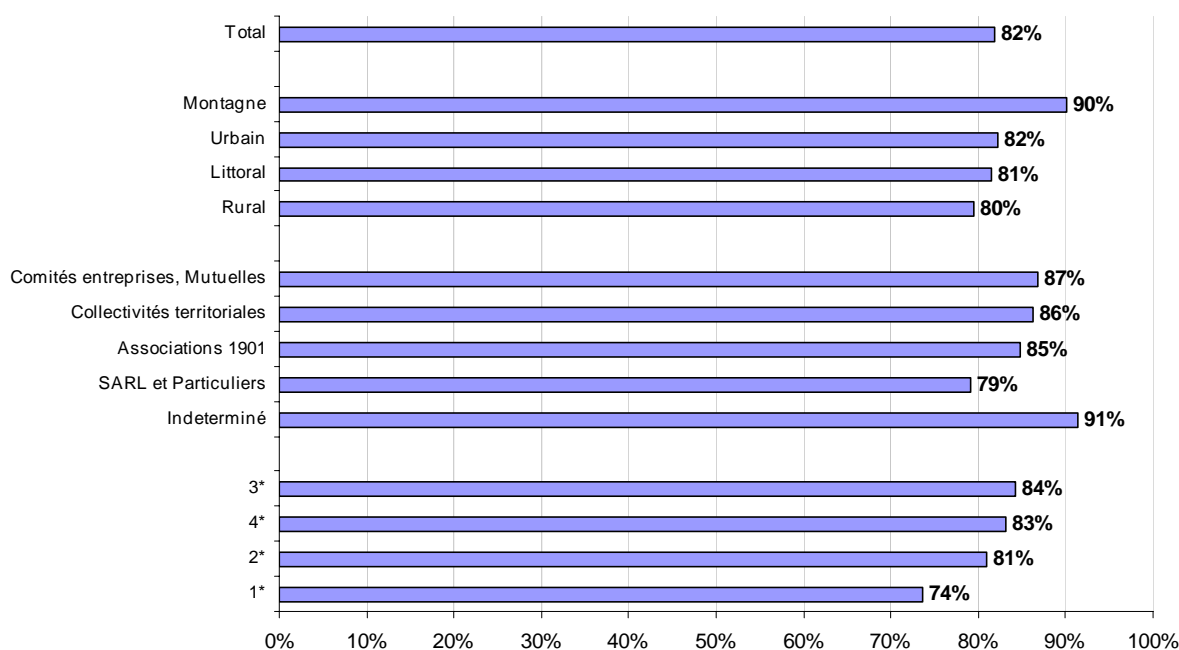
L'enquête de fréquentation de l'hôtellerie de plein air concerne 7 926 terrains de campings pour 756 968 emplacements (soit 82 % du total). 363 terrains et 167 410 emplacements s'adressant à une clientèle résidentielle n'entrent pas dans le champ de l'enquête. Ce « taux d'enquête » varie de 26 % en Nord-Pas-de-Calais (où les ¾ des emplacements sont donc résidentiels) à 99 % en Corse (carte 1). Dans plus de deux tiers des régions, la part des emplacements enquêtés est supérieure à 80 %.

Carte 1 : Part des emplacements de passage dans le total des emplacements, par région, en 2003 (en %)



Par ailleurs la part des emplacements de passage est maximale en zone montagnarde et dans les campings gérés par des collectivités territoriales ou des comités d'entreprise. Les emplacements résidentiels sont à l'inverse plutôt implantés en milieu rural, dans les campings privés et classés 1 étoile.

Graphique 3 : Part des emplacements de passage dans le total des emplacements, par espace touristique, mode de gestion et catégorie – en 2002 (en %)



La suite du document (offre) concerne tous les campings et tous les emplacements. Cependant, les données relatives aux campings et aux emplacements concernés par l'enquête sont disponibles en annexe.

Principales caractéristiques du parc

Forte concentration dans les régions et les départements littoraux

Si l'offre en hôtellerie de plein air est moins concentrée que dans l'hôtellerie (aucune région n'y a le poids écrasant de l'Île-de-France), plus de la moitié des emplacements totaux est néanmoins regroupée dans cinq régions littorales (tableau 3) : Languedoc-Roussillon (12,9 % des emplacements en 2003), Aquitaine (11,5 %), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (10,5 %), Bretagne (9,6 %) et Pays-de-la-Loire (9,2 %).

La densité des emplacements, mesurée par le nombre d'équivalent-lits pour 100 habitants, est maximale en Corse avec 23,4 équivalent-lits pour 100 habitants. Arrivent ensuite le Languedoc-Roussillon (15), l'Aquitaine (10,7) et Poitou-Charentes (10,3). Cette densité est bien sûr extrêmement faible dans les régions du Nord (carte 2 de la page suivante).

Tableau 3 : Répartition des emplacements totaux par région et équivalents lits pour 100 habitants, en 2003

Région	Emplacements totaux	%	Equivalent-lits pour 100 habitants
Languedoc-Roussillon	118 974	12,9	15,0
Aquitaine	105 882	11,5	10,7
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	96 833	10,5	6,3
Bretagne	88 830	9,6	9,0
Pays de la Loire	84 796	9,2	7,7
Rhône-Alpes	75 049	8,1	3,9
Poitou-Charentes	56 781	6,1	10,3
Midi-Pyrénées	41 318	4,5	4,7
Nord - Pas-de-Calais	35 942	3,9	2,7
Basse-Normandie	29 325	3,2	6,1
Auvergne	23 744	2,6	5,4
Centre	22 489	2,4	2,7
Corse	20 598	2,2	23,4
Picardie	20 281	2,2	3,3
Lorraine	16 887	1,8	2,2
Île-de-France	15 525	1,7	0,4
Bourgogne	15 042	1,6	2,8
Franche-Comté	13 990	1,5	3,7
Limousin	12 177	1,3	5,1
Alsace	11 918	1,3	2,0
Haute-Normandie	10 060	1,1	1,7
Champagne-Ardenne	7 937	0,8	1,8
Total	924 378	100,0	4,7

Equivalent-lits pour 100 habitants = (Emplacements totaux x 3) pour 100 habitants. Population estimée en 2002 (Insee)

Source : Insee, Direction du Tourisme

Les dix premiers départements pour l'offre en hôtellerie de plein air sont tous littoraux et regroupent 42% de la capacité totale en emplacements (tableau 4). La carte 3 de la page suivante montre la très forte concentration de l'offre sur les départements littoraux, même si la densité (mesurée en équivalent-lits pour 100 habitants) n'y est pas toujours très forte. Cette dernière est maximale dans les Landes (32,9 équivalent-lits pour 100 habitants), dans les Hautes-Alpes (30,8) et en Vendée (29,7). Elle est aussi importante dans quatre départements non littoraux : Lozère, Ardèche, Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence.

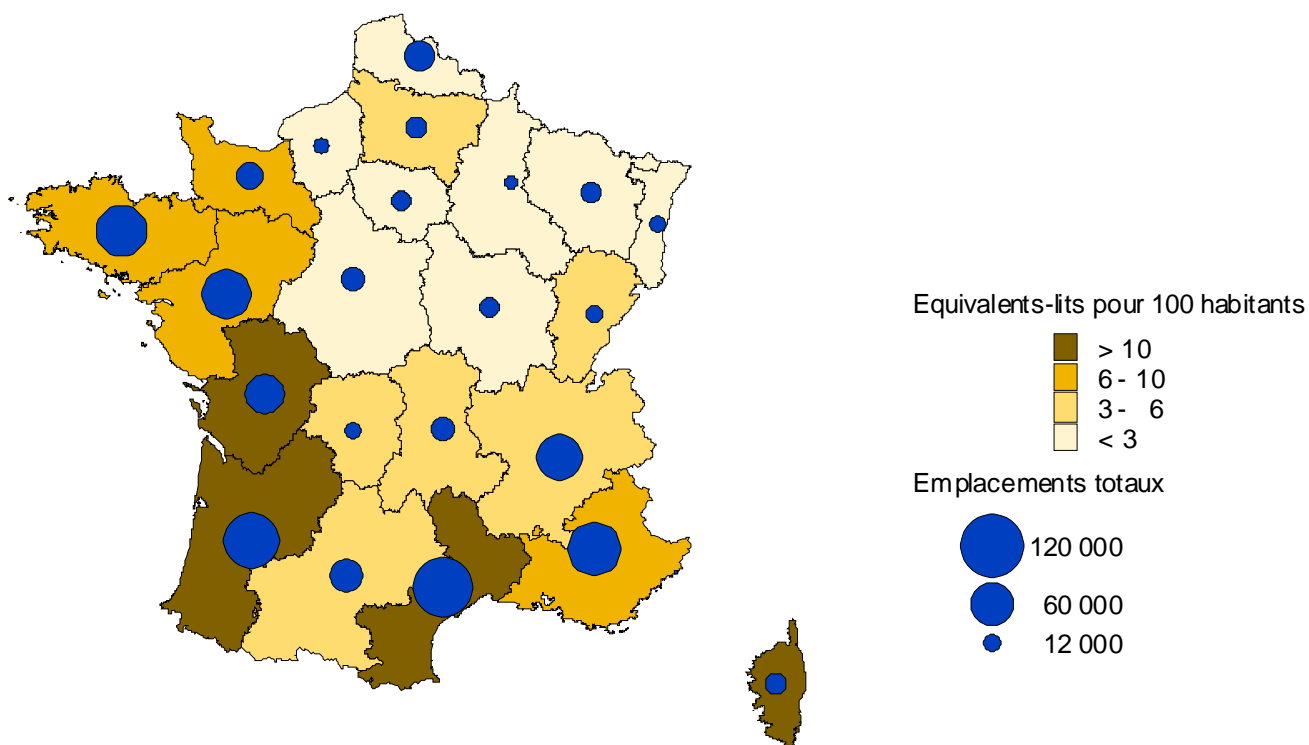
Tableau 4 : 10 principaux départements, emplacements totaux et équivalents lits pour 100 habitants, en 2003

Département	Emplacements totaux	%	Equivalent-lits pour 100 habitants
85 – Vendée	55 333	6,0	29,7
17 – Charente-Maritime	49 683	5,4	26,1
34 – Hérault	47 124	5,1	15,2
83 – Var	45 378	4,9	14,6
40 – Landes	36 945	4,0	32,9
66 – Pyrénées-Orientales	35 997	3,9	26,4
29 – Finistère	34 543	3,7	12,0
33 – Gironde	31 215	3,4	7,1
56 – Morbihan	29 152	3,2	13,3
62 – Pas-de-Calais	23 983	2,6	5,0
France entière	924 378	100,0	4,7

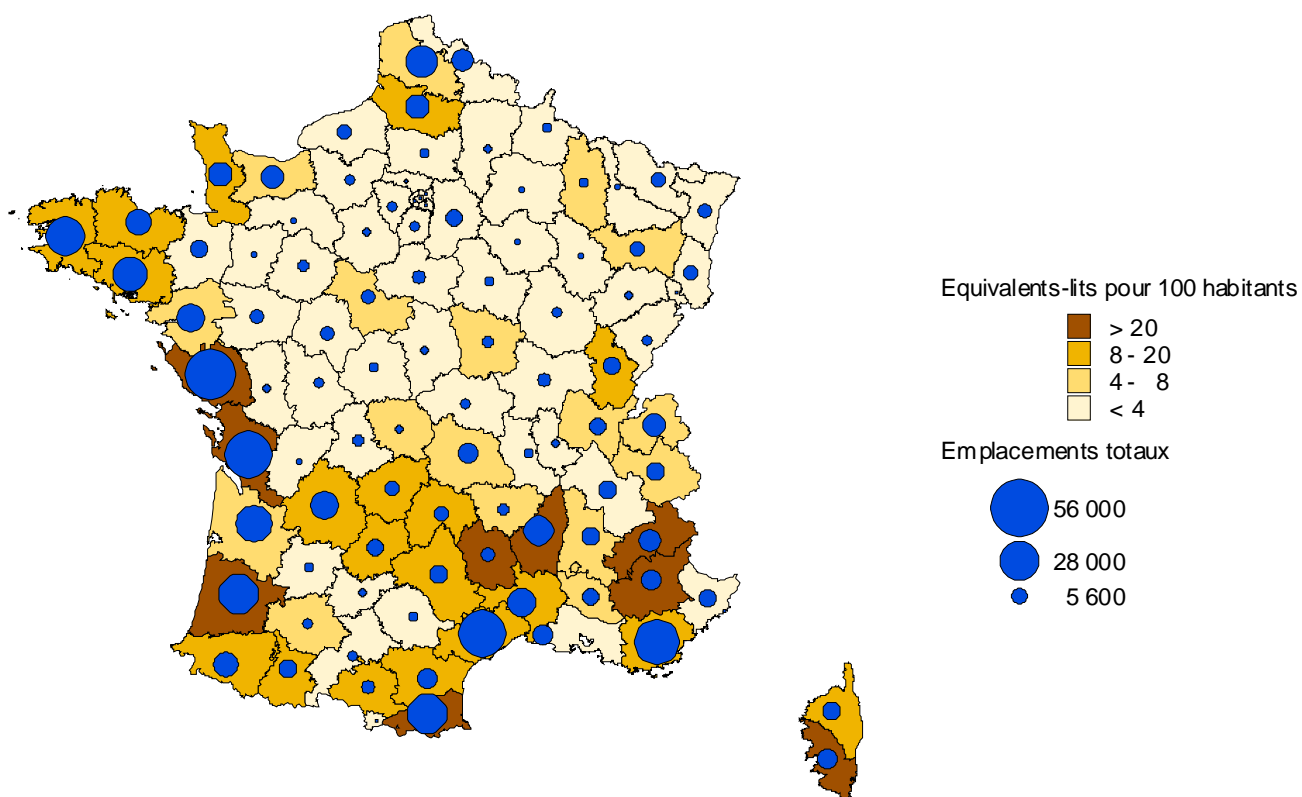
Equivalent-lits pour 100 habitants = (Emplacements totaux x 3) pour 100 habitants. Population estimée en 2002 (Insee)

Source : Insee, Direction du Tourisme

Carte 2 : Répartition des emplacements totaux et équivalents lits pour 100 habitants, par région, en 2003



Carte 3 : Répartition des emplacements totaux et équivalents lits pour 100 habitants, par département, en 2003



Equivalents lits pour 100 habitants = (Emplacements totaux x 3) pour 100 habitants. Population estimée en 2002 (Insee)

Source : Insee, Direction du Tourisme

Près de la moitié des emplacements en bord de mer

La répartition du parc de l'hôtellerie de plein air par espace touristique s'est peu modifiée au cours des dernières années (tableau 5). Le littoral regroupe en 2003 près d'un emplacement sur deux, devant la campagne qui concentre environ un tiers de la capacité totale. Les campings littoraux sont caractérisés par une taille moyenne très importante (180 emplacements par camping contre 111 pour l'ensemble des espaces touristiques).

Les emplacements du littoral se répartissent comme ci-après : Nord (12 % du total des emplacements littoraux), Bretagne (18 %), Pays-de-la-Loire (14 %), Poitou-Charentes (10,5 %), Aquitaine (15,5 %), Languedoc-Roussillon (16 %), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (10 %) et Corse (4 %).

Tableau 5 : Répartition des emplacements totaux par espace touristique

	1996		2003		Evolution du nombre d'emplacements entre 1996 et 2003
	Emplacements	%	Emplacements	%	
Littoral	447 483	48,2	447 110	48,4	- 0,1 %
Montagne	116 297	12,5	113 367	12,2	- 2,5 %
Rural	308 443	33,2	312 336	33,8	+ 1,3 %
Urbain	56 779	6,1	51 565	5,6	- 9,2 %
Total	929 002	100,0	924 378	100,0	- 0,5 %

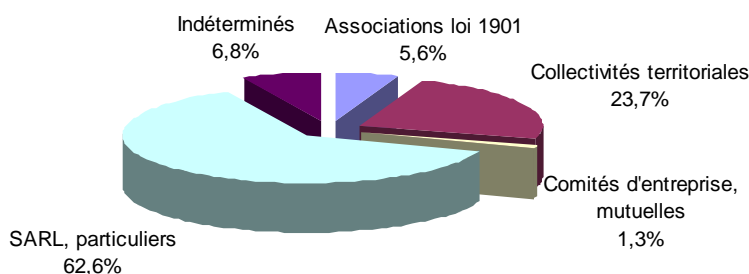
Le zonage de 2003 a été appliqué au parc de 1996 pour avoir une comparaison cohérente dans le temps.

Source : Insee, Direction du Tourisme

De plus en plus de campings privés

Plus de 3 emplacements sur 5 appartiennent à des particuliers ou à une SARL en 2003 (graphique 4). Cette part augmente régulièrement chaque année au détriment des collectivités territoriales (moins d'un quart de la capacité en 2003). La part des emplacements de passage gérés par associations de loi 1901 ou par des comités d'entreprise ou des mutuelles ne dépasse pas 1,5 % et est relativement stable depuis une dizaine d'années.

Graphique 4 : Répartition des emplacements de passage par mode de gestion, en 2003



Source : Insee, Direction du Tourisme

Répartition par catégorie

Si la majorité des campings français sont classés 2*, le développement des 3* au cours des dernières années devrait faire de cette catégorie la plus importante dans quelques années. Plus généralement, la part des campings « haut de gamme » (3* et 4*) progresse régulièrement depuis dix ans, au détriment des 2*. La catégorie 1* se stabilise. La même évolution s'observe pour les emplacements de passage

Tableau 6 : Répartition des emplacements totaux par catégorie, en 2003

En %	1*	2*	3*	4*	Total
1994	7,4	46,0	31,1	15,5	100,0
2003	8,5	38,2	35,0	18,3	100,0

Source : Insee, Direction du Tourisme

Méthodologie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air est réalisée par l'**Insee** (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) en partenariat avec la **Direction du Tourisme**, tout comme l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air. La mise en œuvre est effectuée par les directions régionales de l'Insee (hors DOM-TOM). Le pôle "Tourisme" de l'Insee (Montpellier) joue le rôle de coordinateur entre les 22 directions régionales. Cette enquête fait partie du programme avalisé par le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique). Elle a reçu le label d'intérêt public et revêt un caractère obligatoire.

Il s'agit d'une enquête portant sur les cinq mois d'été (de mai à septembre) et sur l'ensemble des campings classés 1* à 4* offrant au moins un **emplacement de passage** (emplacement destiné à la clientèle touristique par opposition à l'**emplacement loué à l'année** destiné à une pratique plus résidentielle). Certaines régions ont choisi d'allonger la durée d'enquête aux mois d'avril et/ou d'octobre mais seuls sont ici présentés les résultats sur la saison d'été, commune à l'ensemble des régions.

Cette enquête exhaustive s'effectue mensuellement par voie postale auprès des gérants de campings classés. Elle a pour objet la connaissance exhaustive du parc (y compris les campings classés n'offrant aucun emplacement de passage).

Principaux indicateurs

Taux d'occupation (%) : nombre d'emplacements de passage occupés / nombre d'emplacements de passage offerts

Arrivées : nombre de personnes arrivées dans les campings classés

Nuitées : nombre de nuitées réalisées dans les campings classés.

Exemple : un couple arrive le 25 juillet et séjourne 10 nuits. Il faut compter 2 arrivées et 14 nuitées en juillet ; 0 arrivée et 6 nuitées en août.

Durée moyenne de séjour (en nuitées) : nombre de nuitées / nombre d'arrivées

Espaces touristiques

Tout comme l'année dernière, les espaces touristiques utilisés sont communs avec ceux de l'hôtellerie. A chaque commune, correspond un espace touristique national (ETN) parmi les six du tableau ci-dessous. Pour notre étude, ces derniers sont regroupés en quatre modalités.

Espaces touristiques nationaux	Espaces touristiques agrégés
Littoral rural + littoral urbain	LITTORAL
Station de montagne + montagne hors station	MONTAGNE
Autre urbain	URBAIN
Autre rural	RURAL

Le questionnaire pour l'année 2003 figure ci-après.

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air sera modifiée à partir de l'année prochaine (saison d'été 2004). Un nouveau questionnaire et de nouvelles méthodes de redressement seront utilisés.

Le parc est mesuré au 30 septembre de chaque année (fin de la saison estivale) et la fréquentation sur l'ensemble des mois de mai à septembre (sauf résultats mensuels).

Questionnaire



HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

Enquête mensuelle de fréquentation (hors location à l'année) 2003

Dans le cas où vous constateriez une erreur dans l'adresse indiquée, veuillez nous la signaler.

Merci de bien vouloir retourner ce questionnaire avant le

à

NUM :

MOIS DE

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Si un ou plusieurs changements sont constatés par rapport au questionnaire préimprimé, veuillez modifier très lisiblement.

Numéro SIRET :

Classement officiel de votre terrain :

1 étoile

2 étoiles

3 étoiles

4 étoiles

aire naturelle

autre
précisez :

Le gestionnaire de votre terrain est :

un gestionnaire privé (SARL, particulier...)

une association loi 1901

une collectivité territoriale

un comité d'entreprise ou une mutuelle

CAPACITÉ D'ACCUEIL :

nombre d'emplacements offerts à la clientèle de passage :

dont emplacements équipés d'hébergements :

(bungalow, bungatoile, caravane, mobil home, HLL)

nombre d'emplacements loués à l'année :

(emplacements destinés à des pratiques résidentielles et loués à un même client pour l'ensemble de la période d'ouverture)

dont emplacements équipés d'hébergements :

Dates d'ouverture : du
du

au
au

correction : du
du

au
au

NOM de la personne ayant répondu : M. ou M^{me}

Téléphone :

Télécopie :

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général, est obligatoire.

Visa n° 2003 M 078 TO du Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer et du Ministre chargé de l'Économie valable pour l'année 2003.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, Secrétariat d'État au Tourisme, Direction du Tourisme, 2, rue Linois, 75740 Paris Cedex 15.

OFFRE DU MOIS

CAPACITÉ DU CAMPING OFFERTE à la clientèle de passage ce mois donné.
Ce nombre est nécessaire au calcul statistique mais n'influe en rien sur la capacité officielle du terrain.

Nombre total d'emplacements loués à des TOURS OPERATORS

FRÉQUENTATION DU MOIS : Nombre total d'emplacements occupés

Nombre total d'emplacements occupés chaque jour (hors location à l'année *)

1 ^{er} au 2	2 au 3	3 au 4	4 au 5	5 au 6	6 au 7	7 au 8	8 au 9	9 au 10	10 au 11	11 au 12	12 au 13	13 au 14	14 au 15	15 au 16

16 au 17	17 au 18	18 au 19	19 au 20	20 au 21	21 au 22	22 au 23	23 au 24	24 au 25	25 au 26	26 au 27	27 au 28	28 au 29	29 au 30	30 au 31	31 au 1 ^{er}

TOTAL EMPLACEMENTS OCCUPÉS

1 ^{re} quinzaine

ou à défaut un
taux d'occupation

_____ %

TOTAL EMPLACEMENTS OCCUPÉS

2 ^e quinzaine

ou à défaut un
taux d'occupation

_____ %

Nombre total d'arrivées - nuitées

Nombre par quinzaine des personnes arrivées et des nuitées selon le pays de résidence habituelle (hors location à l'année *)

EXEMPLES de calcul des arrivées et des nuitées :

Une famille de 4 personnes arrive et séjourne 3 nuits, il faut compter :
arrivées : 4 personnes ;
nuitées : 4 personnes x 3 nuits = 12 nuitées.

Une personne arrive le 25 juillet et séjourne 10 nuits, il faut compter :
1 arrivée et 7 nuitées en juillet ;
0 arrivée et 3 nuitées en août.

PAYS DE RÉSIDENCE HABITUELLE	1 ^{re} quinzaine		2 ^e quinzaine	
	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées
France				
Allemagne				
Belgique, Luxembourg				
Pays-Bas				
Grande-Bretagne, Irlande				
Espagne				
Portugal				
Italie				
Grèce				
Danemark				
Suisse				
Autriche, Suède, Norvège, Finlande, Islande				
Russie et autres pays d'Europe				
Autres pays				
TOTAL				

* LOCATION À L'ANNÉE : Les emplacements loués à l'année sont des emplacements réservés à la location résidentielle, c'est-à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.

Merci d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire

